



## Déclaration liminaire à la CAPC n°6 du 23 février 2016

Monsieur le Président,

Cette CAPC est la première de l'année 2016 pour notre catégorie. Nous saisissons donc cette occasion pour vous souhaiter une bonne année à tous, puisse-t-elle se dérouler dans un climat plus apaisé que la précédente.

Sur le plan social, malheureusement, la tendance n'est pas à l'embellie et les difficultés qui s'accumulent font le lit d'un extrémisme dorénavant assumé et installé dans nos régions...

Le pouvoir en place progresse toujours plus vers le moins disant social. Lois Macron, Rebsamen, suppression des élections prud'homales, projet de loi sur la Justice du 21<sup>ème</sup> siècle, une atteinte sans précédent sur le code du travail pour un gouvernement dit socialiste... Tout un arsenal législatif est engagé afin d'affaiblir, voire de supprimer les garanties du salarié en matière de droits sociaux.

Cette offensive anti-sociale se déroule de manière totalement autoritaire, sans le plus infime respect pour le rôle et la légitimité des organisations syndicales dans le processus de négociation et de concertation. Et la représentation nationale n'est pas mieux traitée, si on en juge par le recours multiple aux ordonnances, décrets, ou 49-3 pour contourner les Parlementaires.

Ce mépris de la concertation nous le connaissons bien, nous les douaniers, qui luttons depuis plus de trois ans contre le PSD, face à une direction Générale et un Ministère qui se refusent à tout travail avec les élus du personnel.

Dans son discours du 15 janvier 2016 devant l'aristocratie douanière, M. Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget faisait montre de tout le cynisme dont on est coutumier dans ces milieux. Ainsi fut-il capable, dans le même discours, de reconnaître que notre pays a « *plus que jamais besoin de la Douane* » et d'affirmer « *que les attentats de 2015 ne remettent pas en cause le PSD* », cherchez l'erreur...

Mais la communauté douanière n'a pas abdiqué, et nous continueront à nous battre pour la sauvegarde d'une Douane qui serait en mesure d'assurer la protection des citoyens, dommage que cela se fasse sans le soutien de ses dirigeants !

Pour ce qui nous réunit aujourd'hui, nous vous rappelons nos revendications maintes fois répétées dans cette instance :

- **Le droit à une mobilité choisie et non imposée.**
- **L'examen des mouvements internes à la résidence par la CAPL.**
- **Offrir une priorité plus forte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint.**
- **Suppression de l'obligation de retour en métropole durant 2 ans entre 2 mutations d'outre mer.**